

COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2020

Date de la convocation : 19/06/2020

Membres présents : BAUMANN Claude, BRICHLER Nicolas, CHARBY Christiane, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, ISS Arnaud, KLOCK François, KROMMENACKER Roger, LANG Nicolas, MARCHAL Stéphanie, MATT Denis, PETRI Marie-Paule, SICILIANO Serge, SOUTTER Joseph, SPAHN Sandrine.

Membres absents excusés : ISS Arnaud

Membres non excusés : /

Secrétaire de séance : SPAHN Sandrine

1- Affectation du résultat de fonctionnement 2019 de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
Constatant que ce dernier présente un excédent de fonctionnement de clôture de 131 416,83 euros,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement 2019	EUROS
001 (Déficit de financement).....	- 44 991,63
Report résultat 2018.....	+ 27 241,51
Résultat de clôture.....	- 17 750,12
Solde des restes à réaliser 2019	
<u>Investissement</u>	
- Dépenses.....	- 39 214,48
- Recettes.....	+ 0
Besoin de financement.....	- 39 214,48
Solde (besoin de financement de la section d'investissement).....	- 56 964,60
Résultat de fonctionnement 2019	
<u>Résultat de l'exercice (- ou +).....</u>	+ 82 213,35
<u>Résultat antérieur reporté.....</u>	+ 49 203,48
Résultat à affecter.....	+ 131 416,83
AFFECTATION :	
1 - Affectation en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement cpte 1068...	56 964,60
2 - Affectation en résultat reporté cpte 002...	74 452,23

Adopté à : l'unanimité des membres présents

2- Affectation du résultat d'exploitation 2019 du service de l'eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,
Constatant que ce dernier présente un excédent de fonctionnement de clôture de 54 137,16 euros,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement 2019	EUROS
001 (Excédent de financement).....	+ 12 920,81
Report résultat 2018.....	+ <u>27 272,40</u>
Résultat de clôture.....	+ 40 193,21
Solde des restes à réaliser N-1	0
Solde (excédent de financement)	+ 40 193,21
Résultat de fonctionnement 2019	
Résultat de l'exercice (- ou +).....	+ 12 206,31
Résultat antérieur reporté.....	+ 41 930,85
Résultat à affecter.....	+ 54 137,16
AFFECTATION	
1- Affectation en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement c/ 1068	0
2- Affectation en résultat reporté Cpte 002	54 137,16

3- Vote des taxes directes locales

Le maire propose au Conseil Municipal de porter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties notifiée par les services fiscaux à 8,77 %, soit une augmentation de 1 point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de porter le taux de la taxe foncière sur les propriétés à **8.77 %**
- et de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 59,25 %.

Adopté à : l'unanimité des membres présents

4- Budget primitif 2020 de la commune

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2020 relatives à la gestion générale de la commune, à savoir :

- pour la section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 512.300,00 Euros
- pour la section d'investissement, équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 511 010,00 euros

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

5- Budget primitif 2020 du service Eau

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2020 relatives au service Eau de la commune, à savoir,

- pour la section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 159 500,00 euros
- pour la section d'investissement :
 - une somme de 34 600,00 euros en dépenses
 - une somme de 122 993,21 euros en recettes

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

6- Désignation des contribuables en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

Après délibération, la Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

Pour les commissaires titulaires : KIRSCHWING Antoine – BIER Rémy – LANG Nicolas – CHARBY Christiane – BAUMANN Claude – CHRIST Jean-Luc – SOUTTER Joseph – HERTZ Antoine – PETRI Marie-Paule – BALTZ Jean-Paul – LUCAIRE Pascale – SPAHN Sandrine.

Pour les commissaires suppléants : METZGER Benoît – HAUTERIVE Christine – KROMMENACKER Roger – ZINCK Damien – SIFFERMANN Philippe – HILD Damien – SICILIANO Serge – MATT Denis – MARCHAL Régis – SOUTTER Jonathan – FRIANT Jean-Philippe – GIO Bertrand.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

7- Admission en « créances éteintes » d'une facture d'eau dans le cadre d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

Le maire expose au Conseil Municipal que la Commission de surendettement des particuliers de la Moselle, dans sa séance du 27/02/2020, a décidé d'imposer une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au profit de Mme NOE Marie-Laure, domiciliée au 1, rue des Cerisiers – Logement n° 11.

Une créance concernant le service eau de la commune est concernée par cette mesure **pour un montant total de 142,87 €** (factures d'eau de la 2^e période de 2019). D'autres créances avaient déjà fait l'objet d'une délibération en date du 05/03/2020.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal ne conteste pas la décision de la commission de surendettement et charge le maire d'établir le mandat correspondant.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

8- Mise à disposition des usagers d'un service de paiement en ligne

Vu le décret n° 2018-689 du 01/08/2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,

Considérant que le montant total des recettes annuelles est supérieur à 50.000 euros,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

- décide la mise en place d'un service de paiement en ligne et de souscrire à l'offre commerciale de JVS MAIRISTEM, actuel fournisseur de logiciels de la mairie

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

9- Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales, sur proposition du maire,

le conseil municipal décide de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes tels que, par exemple, les décorations de Noël, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, de souvenir et inaugurations, le repas des aînés ;

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;

- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles, de musique et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux) ;

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

- les frais de boisson et restauration des élus municipaux et employés lors des déplacements individuels ou collectifs, de réunions de travail, de manifestations organisées afin de favoriser les échanges et valoriser les actions municipales ;

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

10-Participation à un voyage scolaire

Vu la délibération en date du 03/10/2008 accordant une participation de 50 € aux familles pour les voyages scolaires réalisés par leurs enfants pendant leur scolarité au collège,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser une participation financière de 50 € à la famille d'Agathe WEINACKER, domiciliée dans la commune au 35 rue des Vergers.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents

11-Accueil périscolaire : Fixation du tarif de la garderie du soir

Le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à la réouverture des écoles le 02 juin dernier, compte tenu des contraintes sanitaires, il avait été nécessaire de réorganiser les services d'accueil périscolaire, notamment la garde du soir après les cours qui a été réduite et qui ne fonctionne que jusqu'à 17 h 15 au lieu de 18 heures et sans goûter.

En conséquence, il est nécessaire de fixer un tarif spécifique pour ce créneau de garde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le tarif de garde du soir (16 h 20 à 17 h 15) à 1 €.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents

Communications :

Une distribution de masques (1 par habitant de plus 6 ans), offerts par la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud, aura lieu dans les prochains jours.

La séance est close à 21 heures.